Tennis

On encourage les districts à suivre en tout temps les renseignements techniques et les règlements énoncés dans ce manuel. Lorsque des changements sont effectués au niveau du district, les personnes participantes admissibles aux jeux d’été Ontario 55+ doivent être informées que les règlements suivants seront en vigueur aux jeux d’été Ontario 55+.

# FORMAT DU JEU – DOUBLE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Divisions** | **Catégorie d’âge** | **Nombre de participant(e)s** |
| Femmes | 55+, 65+ | Deux (2) par catégorie. |
| Hommes | 55+, 65+ | Deux (2) par catégorie. |
| Mixte | 55+, 65+ | Deux (2) par catégorie. |
| Les personnes participantes ne peuvent compétitionner que dans une seule division aux Jeux d’été de l’Ontario 55+. | | |

**Les MÉDAILLÉS D’OR DU DISTRICT** qui se classent pour les jeux provinciaux, mais dont le partenaire de jeu ne peut y participer, peuvent choisir un nouveau partenaire de jeu pour les jeux provinciaux, mais doivent choisir leur nouveau partenaire de jeu parmi les personnes qui ont participé à la compétition de qualification du district.

Toute personne absente au début d’une partie prévue à l’horaire ou tout au long de la compétition est considérée en défaut et est automatiquement disqualifiée de la compétition. S’il y a des circonstances atténuantes, des exceptions peuvent être accordées par le responsable de l’événement.

Les athlètes sont tenus de terminer la compétition, quel que soit leur résultat. En cas de défaillance d’une équipe en cours de compétition, les résultats de cette équipe seront retirés du classement.

Les organisateurs doivent disposer d’une équipe supplémentaire pour jouer en tant qu’équipe « flottante » au cas où le nombre d’équipes serait impair ou en cas de défaut d’une équipe. Les résultats de cette équipe ne seront pas inclus dans le classement final.

# Pour toutes questions sur les décisions, les règlements du manuel technique du *OSGA Summer Games* sont considérés comme exacts.

1. **ADMISSIBILITÉ**

|  |  |
| --- | --- |
| **Événements** | **Exigences** |
| Jeux du district | Toute personne âgée de 55 ou plus qui demeure en Ontario |
| Jeux d’été Ontario 55+ (championnat provincial) | Médaillés d’or — compétition du district |
| **Remarque :** Les gagnant(e)s précédents des jeux d’été et d’hiver Ontario 55+ et du Canada peuvent compétitionner aux jeux du district et aux jeux d’été Ontario 55+, mais doivent se qualifier au niveau du district avant de participer aux Jeux d’été provinciaux. | |

1. **PRÉPARATIFS AU TOURNOI**
   1. Le jeu se déroulera sous la forme d’un tournoi à la ronde, suivi d’une série éliminatoire, si le temps le permet.
   2. Si possible, la série éliminatoire comprendra une ronde pour les médailles et une ronde pour la consolation. La répartition sera déterminée par le nombre d’équipes participantes. Pas plus de 8 équipes peuvent se qualifier pour la ronde des médailles.
   3. Le nombre de terrains disponibles et le nombre d’équipes inscrites déterminent le nombre de points par parties et le nombre de parties par match afin que le tournoi à la ronde et les séries éliminatoires puissent se dérouler dans le temps imparti
   4. Chaque match se compose de 15 parties (la première équipe à remporter 8 parties est déclarée vainqueur du match). La durée du match est limitée à 45 minutes. L’équipe gagnante au moment de la clôture du match sera déclarée vainqueur de la partie en cours.
   5. Le score sera sans avantage, c’est-à-dire que la première équipe à atteindre 4 points gagne la partie.

Détermination des gagnant(e)s

1. Dans le tournoi à la ronde, l’équipe gagnante de chaque match se verra attribuer deux (2) points au classement. L’équipe perdante recevra zéro (0) point.
2. Le classement dans le tournoi à la ronde déterminera la répartition des places pour le format des séries éliminatoires.
3. Si, à l’issue du tournoi à la ronde, il y a égalité au classement, la procédure suivante sera appliquée pour briser l’égalité :
   1. Résultats des matchs en tête-à-tête;
   2. Le cas échéant, les points marqués en faveur sont divisés par les points marqués contre, le quotient le plus élevé l’emportant.
   3. Si nécessaire, un match supplémentaire doit être joué entre les équipes à égalité.

# PRIX

**OR (12)** Femmes double 55+

Femmes double 65+

**Argent (12)** Femmes double 55+

Femmes double 65+

**Bronze (12)** Femmes double 55+

Femmes double 65+

Hommes double 55+

Hommes double 65+

Hommes double 55+

Hommes double 65+

Hommes double 55+

Hommes double 65+

Mixte double 55+

Mixte double 65+

Mixte double 55+

Mixte double 65+

Mixte double 55+

Mixte double 65+

# SOURCE DES RÈGLES

Les règles officielles publiées par Tennis Canada s’appliquent, à l’exception des règles suivantes

« Préparatifs au tournoi » et le résumé des règles de tennis.

Sites Web

www.tenniscanada.ca (voir Règles et arbitrage dans le menu latéral, puis Règles dans le menu supérieur)

[www.tennisontario.com](http://www.tennisontario.com)

# EXIGENCES POUR L’ÉVÉNEMENT

**Équipement** 1. Balles de couleur jaune (qualité suggérée TBA)

**Installations** 1. Les installations **doivent** disposer des terrains de tennis bien marqués et de taille réglementaire, en nombre suffisant pour chaque division.

1. Les terrains peuvent être de différents types; cependant, une division doit jouer sur le même type de terrain pendant toute la durée du tournoi.
2. Les installations doivent être accessibles aux fauteuils roulants.

# OFFICIELS

L’OSGA exige, au minimum, les officiels principaux suivants aux jeux d’été OSGA Ontario 55+ :

En ce qui concerne les jeux du district, la procédure suivante est seulement une suggestion. Le nombre de personnes participantes et la disponibilité de volontaires peuvent exiger moins d’officiels. Les districts sont encouragés à avoir les officiels nécessaires afin d’assurer le bon déroulement de l’événement.

Un (1) responsable des activités

Un (1) arbitre du tournoi

Les juges de lignes et les arbitres dépendent du nombre de terrains disponibles

Le comité hôte s’assurera que tous les officiels principaux possèdent les qualifications requises telles que spécifiées par l’OSGA avant les Jeux d’été de l’Ontario 55+. L’hôte est également responsable de tous les autres officiels nécessaires à l’organisation de l’événement.